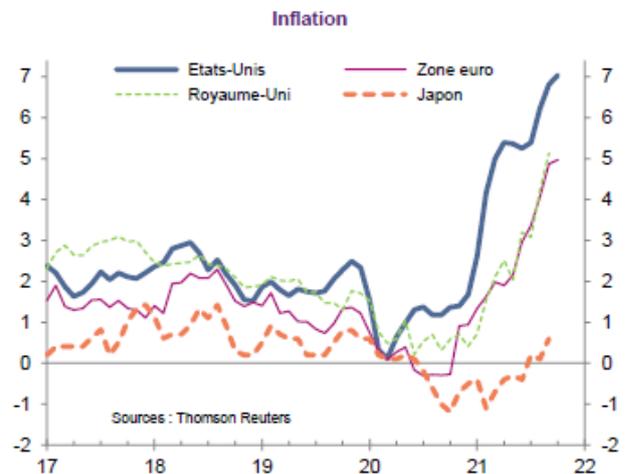
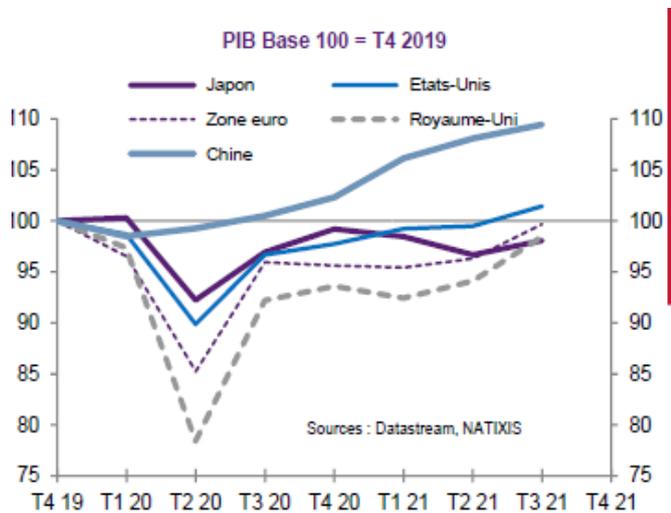


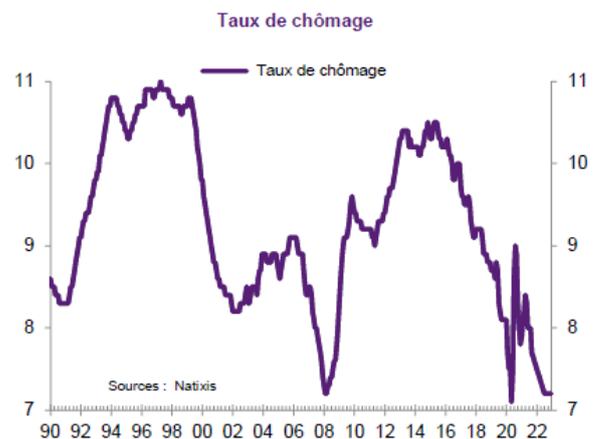
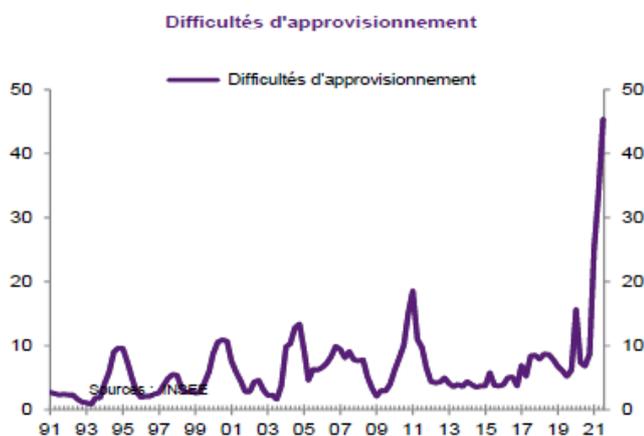
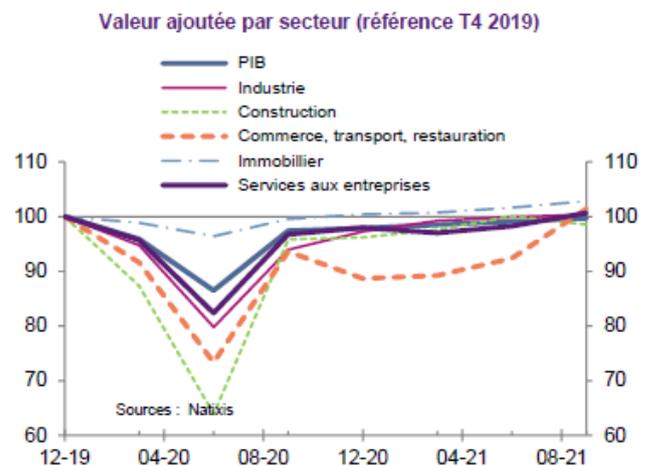
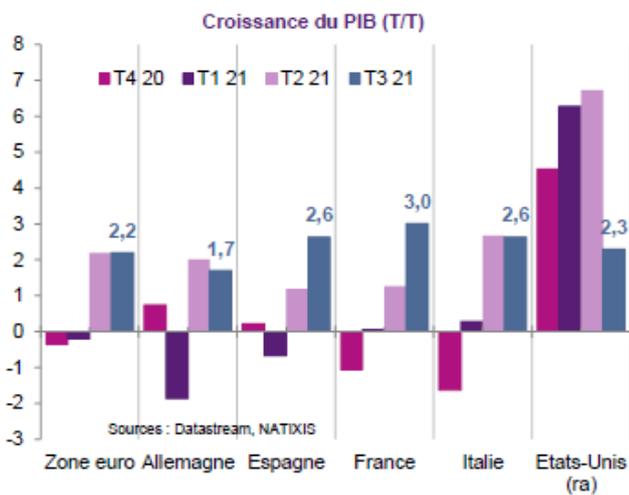
# Rapport d'orientations budgétaires 2022

## I. Contexte général : situation économique et sociale

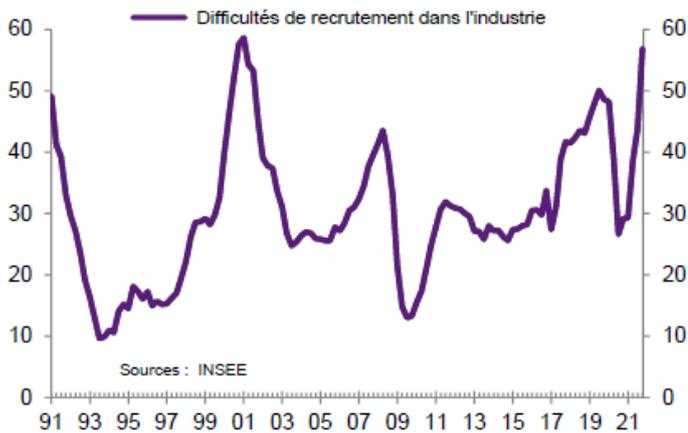
### A. Rebond de l'économie mondiale malgré les répliques épidémiques



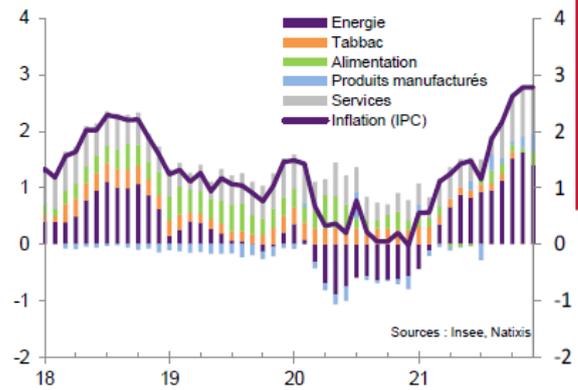
### B. Reprise et contraintes



## Difficultés de recrutement dans l'industrie

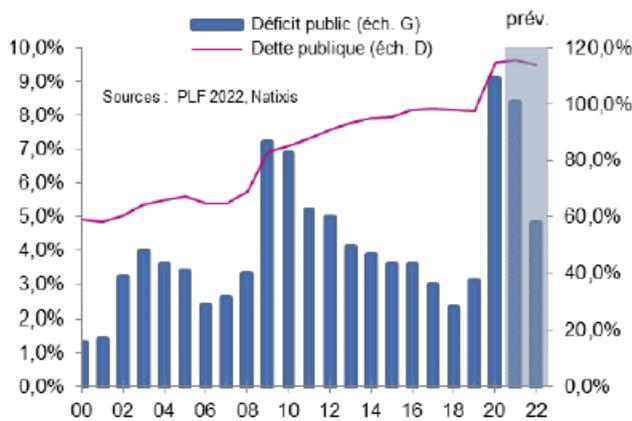


## Indice des prix à la consommation (GA en %) et ses composants (en ppt)

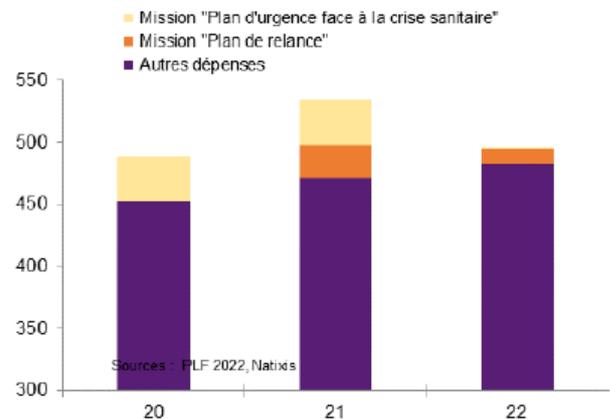


## C. Dépenses publiques

### France : Finances publiques (% du PIB)



### France : Dépenses publiques



	2018	2019	2020	2021p	2022p
<b>Déficit public (% du PIB)</b>	2,3%	3,1%	9,1%	8,4%	4,8%
<b>Dette publique (% du PIB)</b>	97,8%	97,5%	115,0%	115,6%	114,0%
<b>Taux de dépense publique</b>	54,0%	53,8%	60,8%	59,9%	55,6%
<b>Croissance du PIB (vol.)</b>	1,8%	1,8%	-8,0%	6,7%	4,0%

Sources : PLF 2022, Natixis

## France : des investissements publics de long-terme avec France 2030

« Un plan qui suit 10 objectifs pour mieux comprendre, mieux vivre, mieux produire en France à l'horizon 2030. »

Pierre manquante au PLF 2022 du 22 septembre, le plan d'investissement France 2030 a été dévoilé le 12 octobre. Au total, 30 milliards € devraient être déboursés sur 5 ans afin de booster et rénover l'industrie française. La moitié de ces dépenses seront tournées vers la transition écologique. Le plan est réparti en 10 objectifs et vise des débouchés concrets comme le petit réacteur nucléaire, les biomédicaments ou l'avion bas-carbone (entre autres). Ce sont entre 3 et 4 milliards € qui devraient être investis en 2022, et donc intégrés au PLF 2022.

France 2030 : Objectifs		
<b>Energie</b>	Faire émerger en France des réacteurs nucléaires de petite taille, innovants et avec une meilleure gestion des déchets. Devenir le leader de l'hydrogène vert. Décarboner notre industrie.	8 milliards
<b>"Transports du futur"</b>	Produire près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides. Produire le premier avion bas-carbone.	4 milliards
<b>Alimentation</b>	Investir dans une alimentation saine, durable et traçable.	2 milliards
<b>Santé</b>	Produire 20 biomédicaments contre les cancers, les maladies chroniques dont celles liées à l'âge et de créer les dispositifs médicaux de demain.	3 milliards
<b>Culture</b>	Placer la France à nouveau en tête de la production des contenus culturels et créatifs.	
<b>Espace et fonds marins</b>	Prendre toute notre part à la nouvelle aventure spatiale. Investir dans le champ des fonds marins.	2 milliards

## NextGenerationEU – Plan National pour la Reprise et la Résilience (PNRR)

Dans le cadre du programme d'aides exceptionnelles de l'Union Européenne pour aider les États membres à faire face à la crise et à impulser les réformes pour la transition écologique et numérique, la Facilité pour la Reprise et la Résilience a levé 672,5 milliards €, répartis entre subventions (312,5 Mds €) et prêts (360 Mds €). La France bénéficie de 39,4 milliards € de prêts et s'est engagée à mettre en place son plan national d'ici l'été 2026. Parmi les 20 réformes et 71 investissements prévus en France, 46 % du PNRR sera destiné aux objectifs écologiques et 21 % à la transition digitale.

Le programme NGEU a mis à disposition de la France un budget qui s'élève à un total de 70,3 milliards €.

<b>PNRR</b>		<b>39,4 mds €</b>
Transition écologique	46% du PNRR	18,1 mds €
Transition digitale	21% du PNRR	8,3 mds €
<b>REACT-EU</b>		<b>3,1 mds €</b>
Fonds pour une transition juste		535 mlns €
Fonds européen agricole pour le développement rural		866,8 mlns €
<b>NGEU</b>		<b>70,3</b>

### D. Analyse

#### 1. L'économie mondiale rebondit malgré des répliques épidémiques

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID-19 au T1 2020, **l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021.** L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance. Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde. Les États-Unis, qui ont débuté très rapidement leur campagne de vaccination en 2021 et qui avaient par ailleurs pris des mesures moins restrictives que l'Europe (au prix d'une mortalité plus élevée), ont redémarré plus vite que le reste du monde. **L'Europe avec également des plans de soutiens budgétaires plus hétérogènes (en fonction des capacités respectives des pays) et avec des règles sanitaires plus strictes a peiné davantage à repartir.** Enfin, la Chine a largement dépassé son niveau pré-pandémie même si son taux de croissance serait un peu plus faible que par le passé. **Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise. D'une part, la remontée des prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre. D'autre part, des pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles. Enfin, une désorganisation des chaînes logistiques en conséquence des confinements, avec aussi des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc.).** Plus récemment, l'accélération de la propagation du variant Omicron fait peser le doute sur les prévisions de croissance de l'économie mondiale. D'après les prévisions actuelles, le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies d'ici le premier semestre 2022. Après -2,8 % en 2020, la croissance mondiale a rebondi à 5,9 % en 2021 puis, ralentirait à 4,1 % en 2022.

#### 2. Zone euro : une reprise plus tardive mais solide

Les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone euro et selon les pays, la croissance a redémarré plus tardivement (au T2) qu'aux États-Unis. Les indicateurs disponibles suggèrent que la croissance s'est poursuivie, bien qu'à des rythmes différenciés selon les pays. Elle a conservé un rythme soutenu au T3 à 2,2 % T/T contre 2,1 % au T2. Cet été, **le tourisme a bénéficié des allègements des contraintes de déplacement** en ligne avec la hausse de la couverture vaccinale. **Les activités de services ont ainsi rattrapé une partie des pertes subies** au premier semestre. **L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes,** seulement contraintes par les pénuries de certains composants et les difficultés d'approvisionnement. **Les goulets d'étranglement et une hausse importante des prix de l'énergie ont constitué les principaux facteurs d'accélération de l'inflation.** Celle-ci s'est révélée plus forte qu'attendu (5 % estimés en zone euro en décembre contre 0,9 % en janvier). Du côté des politiques monétaires, les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes tout au long des trois premiers trimestres 2021. Néanmoins, en raison de l'accélération de l'inflation dans un contexte de reprise de la croissance, la Fed a diminué la quantité d'achats nets d'actifs et a avancé la fin de son tapering pour mars 2022. La

BoE a relevé son taux de 15bp en décembre dernier et la BoC a poursuivi son tapering. Dans ce contexte, la BCE a maintenu un quasi-statu quo estimant que les facteurs expliquant l'accélération de l'inflation devraient se dissiper au cours des prochains mois. Elle a toutefois réduit légèrement le rythme de ses achats nets d'actifs au T3 dans le cadre du PEPP. Fin octobre, les conditions financières se sont légèrement resserrées en zone euro mais demeuraient historiquement très favorables. En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,3 % (après -6,5 % en 2020) puis, elle ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,3 %.

### 3. France : une reprise menacée par l'émergence du variant Omicron

L'année 2021 a été marquée par le retour de la croissance. Après une année perturbée par la pandémie de COVID-19, la levée progressive des restrictions sanitaires à partir du T2 2021 et la progression de la campagne vaccinale ont permis une reprise de l'activité. Ainsi, le PIB a progressé de 3 % T/T au T3 2021 (contre 1,3 % T/T au T2) et est revenu quasiment à son niveau d'avant crise (-0,1 % par rapport au T4 2019). Cette dynamique s'explique par un rebond de toutes les composantes de la demande intérieure. Portée par la reprise des services impactés par la crise sanitaire (notamment le secteur de l'hébergement et de la restauration), la consommation des ménages a progressé de 5 % T/T au T3 2021, constituant ainsi le principal moteur de la croissance (contribution à hauteur de 2,6 %). L'investissement est resté stable au 3ème trimestre (+0,1 % T/T contre 2,4 au T2) en raison des difficultés d'approvisionnement, bridant l'investissement des entreprises ainsi que celui dans le secteur de la construction. Sur le plan extérieur, les exportations se sont accélérées (+2,5 % T/T au T3 2021 contre 1,2 % au T2) alors que les importations sont restées stables (+0,6 %) d'où une contribution positive des échanges extérieurs (0,3 %). Néanmoins, face à la menace de la 5ème vague épidémique, la croissance pourrait être mise en péril. L'indice du climat des affaires de l'INSEE s'est replié de 3 points en décembre 2021, reflétant la baisse du moral des chefs d'entreprise dans un contexte d'incertitude. Pour l'instant, l'économie française semble bien résister. Malgré l'émergence du variant Omicron, la croissance est estimée à 0,6 % T/T au T4 2021 et devrait ralentir au T1 2022 à 0,4 % avant de repartir au T2 2022.

### 4. France : retour à la normale sur le marché du travail

Sur le marché du travail, l'onde de choc provoquée par la crise de la COVID-19 a été amortie. L'emploi salarié a augmenté de +180K au T3 2021 (après +158K et +210K au T1 et T2), dépassant ainsi de 1 % son niveau pré-pandémique. Néanmoins, on constate des disparités entre secteurs, notamment l'emploi dans l'industrie qui reste en deçà de son niveau d'avant crise. Les créations d'emploi combinées à la hausse de la population active ont entraîné un recul du chômage. De 8,9 % au T3 2020 à 7,6 % au T4 2021, le taux de chômage ressort plus bas qu'avant la crise. Néanmoins, la normalisation du marché du travail s'est accompagnée du retour des difficultés en termes de recrutement (premier frein à l'activité des PME et TPE) qui s'explique principalement par un problème d'appariement entre offre et demande de travail. D'après un sondage de l'INSEE, 56,9 % des entreprises dans l'industrie française estimaient éprouver des difficultés en termes de recrutement en décembre 2021. Ce phénomène a été amplifié par la particularité de la crise de la COVID-19 qui a entraîné : • une interruption soudaine des activités économiques • une rétention de la main d'oeuvre par des dispositifs de chômage partiel et • des difficultés de remobilisation de la main d'oeuvre

### 5. France : une inflation transitoire qui se prolonge

Après un épisode de forte baisse, de 1,5 % en janvier 2020 à 0 % en décembre, en raison de la forte baisse du prix du pétrole en 2020, l'inflation IPCH a progressivement regagné du terrain pour atteindre 3,4 % en décembre 2021. Au total, pour l'année 2021, la progression de l'inflation a été de 2,1 %. Cette forte hausse s'explique principalement par l'accélération de la composante énergie (+ 18,6 % en décembre 2021), qui après s'être effondrée en 2020 sous l'effet des mesures de confinement, s'est progressivement redressée dans un contexte de reprise économique mondial. Plus particulièrement, le prix du Brent est passé de 19\$ en avril 2020 à 81\$ en décembre 2021, soit le niveau le plus haut enregistré depuis trois ans. Dans la période récente, la hausse des prix du gaz et des carburants pour les véhicules a également joué un rôle significatif dans l'accélération de l'inflation. On a par ailleurs observé un rattrapage du prix des services affectés par la pandémie (+2,4 % dans le secteur de la restauration et de l'hébergement en décembre 2021). Enfin les goulets d'étranglement sur les biens manufacturés pèsent également sur les prix (+ 1,2 % en décembre 2021 après +0,8 % le mois précédent). Bien qu'il apparaisse difficile d'estimer la durée exacte de l'inflation, son caractère transitoire n'est pour l'instant pas remis en cause. Toutefois, les incertitudes concernant les pénuries de biens

manufacturés ainsi que les risques de nouvelles ruptures d’approvisionnement causées par les mesures introduites face à la menace du variant Omicron **rendent les projections d’inflation très incertaines**. Est prévue à ce stade une baisse progressive de l’inflation IPCH de 2,8 % au T1 2022 à 1 % d’ici la fin de l’année 2022. Enfin, hors prix des composantes volatiles (énergie et alimentation), il n’existe pas à ce stade de tensions majeures. En effet, l’inflation sous-jacente a atteint en moyenne 1 % en 2021 et devrait légèrement augmenter à 1,3 % en 2022.

## 6. France des entreprises qui se portent bien

Les mesures de soutien mises en place par le gouvernement pour faire face à la pandémie notamment le Fond de Solidarité, la prise en charge du chômage partiel ou les Prêts Garantis par l’État, ont permis de protéger efficacement les entreprises françaises. De plus, 2021 a marqué une nouvelle étape dans la baisse de l’impôt sur les sociétés (taux normal de 28% à 26,5% en 2020. Enfin, le rebond de la demande en 2021 a également été un facteur positif pour la performance des entreprises. Ainsi, les faillites d’entreprises ont connu une baisse d’une ampleur jamais observée précédemment. **D’autre part, côté profits, le premier semestre 2021 marque des taux de marge historiquement hauts 35,9% au T1 et 35,4% au T2. Plus en détail, on constate dans les entreprises une augmentation des taux d’épargne et des taux d’investissement.** Leur investissement est en effet reparti à la hausse depuis un an +1,9% T/T au T2 2021 et a rattrapé son niveau pré pandémie depuis le T1 signe d’une relative confiance des entreprises dans les perspectives. Est prévue prévoyons une progression de 14,1% en glissement annuel en 2021 (par rapport à 2020 puis de 6,9% en 2022. En 2021 l’encours de crédit aux entreprises pour trésorerie semble se stabiliser Les crédits aux entreprises pour investissement eux continuent d’augmenter à un rythme relativement homogène.

## 7. France : des dépenses toujours expansionnistes malgré la reprise

Après deux années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire, **les finances publiques devraient retourner sur une trajectoire relativement durable à partir de 2022**. D’après le projet de loi de finances (PLF) 2022, le déficit public devrait atteindre 8,4 % du PIB en 2021 (après 9,1 % en 2020) et baisser à 4,8 % en 2022. **Le budget 2022 restera néanmoins relativement expansionniste en maintenant un niveau de dépenses publiques à 55,6 % du PIB (contre 53,8 % en 2019)**. Ainsi, le gouvernement compterait davantage sur la conjoncture économique favorable plutôt que sur des mesures structurelles de réduction des dépenses ou d’augmentation des recettes afin de réduire les déséquilibres des finances publiques. **Dans ce contexte, la viabilité des finances publiques françaises dépend principalement de la consommation des ménages** (principal moteur de la croissance économique). A ce stade, deux risques pourraient remettre en cause le dynamisme de la consommation privée : • une inflation durablement plus élevée qu’attendu et • un marché du travail moins dynamique qu’attendu qui conduirait à un ralentissement des revenus d’activité.

*Illustrations et analyses fournies par le Groupe Caisse d’Epargne*

## II. Principales mesures de la loi de finances 2022 importantes pour la CCSN

### Dispositions concernant la fiscalité

- **Revalorisation forfaitaire des bases à 3,4%.**
  - o Une revalorisation applicable aux bases des terrains, locaux d’habitation et locaux industriels
  - o Une revalorisation prise en compte dans le calcul de la dynamique de la compensation des pertes de TH
  - o Une revalorisation ne concernant pas les locaux professionnels auxquels s’applique un dispositif basé sur l’évolution annuelle des loyers
- Compensation de la suppression de la taxe d’habitation sur les résidences principales
  - o a. Compensation des pertes de taxe d’habitation : 100 millions d’euros supplémentaires pour tenir compte des rôles supplémentaires de TH 2020 émis en 2021
  - o b. Des ajustements à la marge au dispositif de prélèvements sur les budgets des communes et des EPCI ayant augmenté leurs taux de TH en 2018 et en 2019
- Exonérations sur le foncier bâti
  - o Compensation intégrale, pendant 10 ans, des exonérations de TFPB applicables aux logements sociaux faisant l’objet d’un agrément entre janvier 2021 et juin 2026

- Remplacement de l'exonération de TFPB sur une durée de 20 ans au bénéfice des logements locatifs intermédiaires d'un programme comptant au moins 25% de logements sociaux par un crédit d'impôt
- Maintien de l'exonération de TFPB prévue pour les activités agricoles aux sociétés coopératives agricoles en gestion indirecte
- Exonération de taxe foncière sur délibération au profit des établissements utilisés par des refuges animaliers
- Autres exonérations
  - Suppression des exonérations facultatives d'impôts locaux pour reprise d'une entreprise ou d'un établissement industriel en difficulté
  - Prorogation du statut de jeunes entreprises innovantes de 7 à 10 ans
  - Prolongation d'un an des dispositifs zonés, dont zones de revitalisation rurale (ZRR) et les zones d'aide à finalité régionale (AFR)
  - Par ailleurs, la liste des communes classées en zone de revitalisation des centres-villes (ZRCV) a été actualisée au 1er janvier afin de prendre en compte les opérations de revitalisation de territoire (ORT) signées en 2021. (sur la Nièvre : Nevers et Cosnes)

### Les variables d'ajustement

- Une baisse fixée à 50 millions d'euros en 2022, qui porte uniquement sur les dotations des régions.
- Les dotations du bloc communal utilisées comme variables sont préservées.  
Ainsi, sont maintenus à leur niveau de 2020 et 2021 :
  - la Dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) des communes et des EPCI,
  - les Fonds départementaux de péréquation de la TP (FDPTP),
  - la compensation du versement transport

### La Dotation globale de fonctionnement (DGF)

Le gel n'empêchera pas les variations individuelles de DGF en 2022, résultant des règles habituelles de calcul avec notamment :

- l'évolution des situations de chaque commune et EPCI au regard des critères de calcul de la DGF,
- les redéploiements de crédits au sein de l'enveloppe, qui se traduisent par des écrêtements appliqués sur certaines parts de la DGF.

Les mécanismes d'écrêtement au sein de la DGF (rappel)

- ils servent à financer les besoins au sein de la DGF au sein du bloc communal, notamment la hausse annuelle de la péréquation.
- deux mécanismes d'écrêtement, qui s'appliquent chaque année :
  - un écrêtement sur la dotation forfaitaire des communes, sous condition de potentiel fiscal (environ 20 800 communes écrêtées en 2021)
  - une minoration appliquée sur la dotation de compensation des EPCI.

### La péréquation au sein de la DGF

Une progression de + 190 millions d'euros en 2022 (pour la Dotation de solidarité urbaine et la Dotation de solidarité rurale). Cette hausse de 190 M€ est entièrement financée au sein de la DGF, par les écrêtements.

### La révision des critères de calcul des dotations

Rappel : les modifications apportées en LF 2021 ont consisté à adapter les critères de ressources aux réformes fiscales intervenues en 2021

- Deux réformes prises en compte : suppression de la TH sur les résidences principales et allègement des impositions pesant sur les locaux industriels
- Critères concernés :
  - Communes : potentiel fiscal, potentiel financier, potentiel fiscal calculé à partir des seuls impôts économiques (utilisé pour la deuxième part de la DNP), effort fiscal
  - EPCI : potentiel fiscal et coefficient d'intégration fiscale (CIF)
  - FPIC : potentiel financier agrégé (PFIA) et effort fiscal agrégé (EFA)

Apport LF 2022 : la prise en compte de nouvelles ressources pour calculer le potentiel fiscal et financier des communes et le potentiel financier agrégé utilisé pour le FPIC

- la part communale des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), qu'elle soit perçue directement par la commune ou via le fonds de péréquation départemental des DMTO
- la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)
- l'imposition forfaitaire sur les pylônes électriques
- la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- la taxe additionnelle à la taxe sur les installations nucléaires de base

Apport LF 2022 : la modification du calcul de l'effort fiscal des communes et de l'effort fiscal agrégé utilisé pour le FPIC

- Avant : un effort fiscal calculé en tenant compte de la TH, la TFPB, la TFPNB, la TAFNB, la TEOM et la REOM, à hauteur des produits perçus par la commune et par les EPCI et syndicats intercommunaux sur le territoire communal
- Après : un effort fiscal recentré sur les produits de THRS, de TFPB et de TFPNB perçus par la commune (suppression de la TH, de la TEOM et de la REOM dans le calcul de l'effort fiscal)

Le lissage dans le temps des effets des modifications adoptées

Un mécanisme de correction sera appliqué aux critères modifiés par la réforme.

- Ce mécanisme jouera à 100 % en 2022, permettant de neutraliser entièrement les effets des modifications.
- Il sera ensuite dégressif et disparaîtra en 2028

**La dotation de soutien pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales**

La LF 2022 élargit le périmètre de la dotation et augmente ses crédits en conséquence.

Les crédits de la dotation passent de 10 M€ en 2021 à 24,3 M€ en 2022.

Une nouvelle fraction, destinée aux communes situées dans un Parc naturel régional (PNR)

Cette fraction est dotée de 5 M€.

4 conditions cumulatives d'éligibilité : • Communes de moins de 10 000 habitants • Communes peu denses ou très peu denses • Potentiel financier par habitant < à la moyenne des communes de même strate • Territoire classé en tout ou partie en PNR

L'élargissement de la fraction destinée aux communes disposant de zones Natura 2000

La condition d'éligibilité en terme de proportion du territoire couvert par une zone Natura 2000 passe de 75 % à 50%.

Le montant de la fraction « Natura 2000 » est porté à 14,8 M€ (contre 5,5 M€ en 2021).

**Dotations d'investissement : DETR et DSIL**

Les autorisations d'engagement de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) sont maintenues à leur niveau 2021.

Les autorisations d'engagement sur ces dotations atteignent donc 2,103 Md€ en 2022 avec :

- 1,046 M€ pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR);
- 907 M€ pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) répartie entre 570M€ pour la DSIL «classique» et 337M€ fléchés sur les opérations prévues dans les CRTE ;
- 150 M€ pour la dotation politique de la ville (DPV).

*Rappel : La dotation de rénovation thermique des bâtiments publics, de 650 M€ pour le bloc communal, additionnent les autorisations d'engagements sur la DSIL « classique » de 2021 et de 2022.*

Répartition de la DETR et de la DSIL

L'analyse des montants inscrits aux comptes de gestion des collectivités du bloc communal au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), semble révéler une sous-consommation régulière des crédits de paiement votés en lois de finances.

Ainsi en 2020, l'analyse des comptes de gestion du bloc communal indique que:

- pour la DETR, 60,1% des crédits de paiements ont été effectivement versés, soit 541,8 M€;
- pour la DSIL, 14,3% des crédits de paiement ont été effectivement versés, soit 75,1 M€.

Deux amendements présentés par Mme la Députée Christine Pires Beaune ont été adoptés :

Le premier amendement adopté prévoit que 80 % de l'enveloppe départementale (pour la DETR) ou régionale (pour la DSIL) devront être notifiés pendant le 1er semestre de l'année civile. Le dispositif prévoit également une publication des subventions sur le site internet de la préfecture le 31 juillet plutôt que le 31 septembre, afin de donner tout son effet utile à la mesure. Ces règles sont en outre élargies à la DPV et à la DSID.

L'entrée en vigueur de cette mesure se fera en 2023.

Le second amendement précise que la publication des opérations ayant bénéficié d'une subvention au titre de la DSIL ou de la DETR doit être réalisée dans un format (tableur) ouvert et aisément réutilisable.

En effet, actuellement, et depuis 2019, ces données sont publiées par les préfectures sous des formes et niveaux de détails variables : parfois sous format réutilisable (Excel, libre office) mais parfois sous format PDF, ce qui ne permet donc pas aux personnes intéressées, et notamment aux élus locaux, de procéder à des analyses territorialisées ou consolidées sur ces données

### **Nouvelle programmation des fonds européens de la politique de cohésion**

La fonction d'autorité de gestion du Fonds européen de développement régional (FEDER) et d'une partie du Fonds social européen (35 % de l'enveloppe nationale FSE+) est assurée depuis 2014 par les conseils régionaux au titre de l'article 78 de la loi du 27 janvier 2014 dite « loi MAPTAM ».

Le décret relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens de cohésion pour la période 2021-2027 entrera en vigueur au 1er janvier 2022. Il vise à assurer une continuité avec les dispositions du décret n° 2014-580 du 3 juin 2014, en vigueur pour la période de programmation 2014-2020, et prend notamment en compte la sortie du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) de la politique de cohésion pour devenir pleinement un outil d'intervention du second pilier de la Politique agricole commune (PAC).

### **Entrée en vigueur en début d'année 2022 de la nouvelle carte des aides à finalité régionale (AFR) 2022-2027**

Au sein des zones d'aides à finalité régionale (AFR), la Commission Européenne autorise les autorités françaises à octroyer des aides publiques à l'investissement et à l'emploi des entreprises. L'objectif du zonage est de permettre un soutien public renforcé au profit des entreprises implantées dans des territoires en difficulté. La carte métropolitaine, issue de propositions régionales conjointement formulées par l'Etat et les collectivités territoriales, entrera quant à elle en vigueur au courant du premier trimestre 2022, à l'issue de sa validation par la Commission.

### **Au 1er janvier 2022, une vague importante d'application anticipée du référentiel M57 pour les collectivités volontaires**

Le référentiel M57 offre aux collectivités locales le cadre budgétaire le plus souple et les principes comptables les plus récents ; il est notamment le support d'expérimentation de la certification des comptes locaux et du compte financier unique.

Le référentiel M57 a vocation à remplacer, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, les instructions aujourd'hui appliquées par les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs (M14, M52, M61, M71, M831, M832). **Son application peut être anticipée par le recours au droit d'option, formalisé par l'adoption d'une délibération par la collectivité souhaitant adopter au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (ou 2023) ce futur référentiel unique.**

### **Mise en œuvre du compte financier unique (CFU) pour les expérimentateurs de la vague 1 (exercices 2021-2022) et entrée dans le dispositif pour les expérimentateurs de la vague 2 (exercices 2022-2023)**

**Le CFU a vocation à se substituer au compte administratif et au compte de gestion à partir de 2024.**

Il est adopté par certaines collectivités au titre de l'exercice 2021 à titre expérimental ; la période d'expérimentation prendra fin à l'issue de l'exercice 2023.

### **Déploiement du réseau des conseillers aux décideurs locaux**

Depuis 2020, les conseillers aux décideurs locaux (CDL), cadres expert de la DGFIP, offrent aux collectivités locales des prestations de conseil personnalisées et adaptées aux enjeux spécifiques et stratégiques de leur territoire.

Fonction nouvellement créée dans le cadre de la réorganisation des services déconcentrés (nouveau réseau de proximité de la DGFIP), le CDL travaille en collaboration avec les services de gestion comptable (SGC) qui assurent la gestion budgétaire et comptable des collectivités.

Déployés en priorité auprès des collectivités de petite taille, près de 450 CDL avaient déjà pris leur fonction à la fin de l'année 2021. **Le déploiement se poursuit en 2022 avec l'installation complémentaire de 400 CDL sur des collectivités plus grandes et, d'ici 2023, chaque EPCI devrait être suivi par un conseiller dédié soit près de 1 050 CDL au total.**

### III. Situation et orientations budgétaires de la collectivité

#### A. Analyse cumulative des dépenses de fonctionnement

	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
TOTAL Dépenses réelles de fonctionnement	10 369,74 k€	10 699,22 k€	10 569,34 k€	10 414,28 k€	10 532,01 k€
TOTAL Recettes réelles de fonctionnement	11 450,96 k€	11 795,00 k€	12 220,87 k€	12 140,15 k€	12 349,33 k€

*Cumul tous budgets après consolidation des transferts entres budgets*

Les dépenses réelles de fonctionnement remontent alors que l'année de 2020 avait été marquée par une légère baisse tant en dépenses et qu'en recettes du fait d'une réduction d'activité liée à la crise (musée, déchetteries).

Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse pour des raisons tant conjoncturelles (*reprise d'activité post pandémie, imputation de la redevance 2020 et 2021 du Parc PV de Decize ainsi que les loyers du Boat 2020 et 2021 et du reversement de l'ALT2 2020 et 2021 sur l'exercice 2021*) que structurelles (*petit effet « bases », premiers loyers pour le CTF et la Maison de Santé d'Imphy*)

#### B. Budget général

##### 1. Fonctionnement

Chapitre de dépense	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
Charges à caractère général	516,92 k€	576,03 k€	688,67 k€	661,68 k€	681,03 k€
Charges de personnel et frais assimilés	579,35 k€	587,44 k€	706,59 k€	674,61 k€	736,17 k€
Atténuations de produits	5 527,53 k€	5 505,22 k€	5 499,62 k€	5 598,02 k€	5 666,12 k€
- dont attributions de compensation	5 144 355,00 €	5 144 355,00 €	5 143 052,00 €	5 209 693,71 €	5 279 880,63 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	92,29 k€	74,15 k€	131,42 k€	130,25 k€	285,74 k€
Autres charges de gestion courante	470,54 k€	545,04 k€	476,06 k€	340,58 k€	290,41 k€
Charges financières	58,33 k€	49,15 k€	42,41 k€	62,54 k€	50,98 k€
Charges exceptionnelles (et provisions)	591,62 k€	1 654,89 k€	175,04 k€	365,50 k€	487,44 k€
- dont Budget annexe SDMA	380,00 k€	125,00 k€			
- dont Budget annexe Ports et Bâtiments		955,00 k€		175,00 k€	234,07 k€
- dont Budget annexe Fontaines douces		51,79 k€			
- dont Budget annexe Four à Chaux		347,83 k€			
<b>TOTAL</b>	<b>7 836,59 k€</b>	<b>8 991,92 k€</b>	<b>7 719,80 k€</b>	<b>7 833,18 k€</b>	<b>8 197,892 k€</b>
<i>Dont dépenses réelles de fonctionnement</i>	<i>7 744,30 k€</i>	<i>8 917,77 k€</i>	<i>7 588,39 k€</i>	<i>7 702,93 k€</i>	<i>7 912,15 k€</i>

Chapitre de recette	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
Report	823,22 k€	1 401,38 k€	431,06 k€	- k€	195,30 k€
Atténuations de charges	27,19 k€	16,73 k€	6,30 k€	11,81 k€	8,58 k€
Opérations d'ordre et de transfert entre sections	- k€	- k€	39,95 k€	47,14 k€	15,09 k€
Ventes de produits, prestations de services	65,66 k€	73,44 k€	74,02 k€	112,24 k€	185,64 k€
Produits issus de la fiscalité	6 508,69 k€	6 755,84 k€	7 354,31 k€	7 192,77 k€	6 413,44 k€
Dotations, subventions et participations	1 856,57 k€	1 781,63 k€	1 527,44 k€	1 547,50 k€	2 294,09 k€
Autres produits de gestion courante	25,89 k€	3,10 k€	2,76 k€	3,00 k€	33,53 k€
Produits financiers		0,75 k€	- k€	- k€	
Produits exceptionnels	35,16 k€	14,78 k€	3,65 k€	8,65 k€	16,84 k€
<b>TOTAL</b>	<b>9 342,38 k€</b>	<b>10 047,65 k€</b>	<b>9 439,48 k€</b>	<b>8 923,10 k€</b>	<b>9 162,51 k€</b>
<i>Dont recettes réelles de fonctionnement</i>	<i>8 519,16 k€</i>	<i>8 646,27 k€</i>	<i>8 968,48 k€</i>	<i>8 875,96 k€</i>	<i>8 952,12 k€</i>

La section de fonctionnement est en hausse mesurée, tant en dépenses qu'en recettes en 2021.

Les charges à caractère général reviennent en 2021 à leur niveau d'avant crise.

Les charges de personnels sont en hausse de 30 000 € par rapport au niveau d'avant crise, traduisant la poursuite de du développement du Pôle projet et les Services techniques entreprise depuis 2017.

Les « recette du domaines » sont en hausse en raison de l'imputation du remboursement de l'ALT2 sur ce chapitre et de la reprise de l'activité au Musée.

Les taxes GEMAPI et « de séjour » apportent 40 000 € de fiscalité en plus par rapport à 2020.

La mise en œuvre la baisse des impôts dits « de production » voulue par le gouvernement dans le cadre du plan de relance de l'économie se traduit par un transfert de 750 000 € du chapitre fiscalité au chapitre dotation.

Les autres produits de gestion courante représentent pour l'essentiel les loyers et charges de la MSP d'Imphy imputés sur le budget principal et non sur le budget « locations ».

Les produits exceptionnels sont liés à la cession du bâtiment à Lucenay et à la vente des actions SPL.

En 2022, une prudence sera de mise vis-à-vis de l'inflation, particulièrement importante sur les prix de l'énergie et des carburants (par exemple, sur le gaz, le groupement d'achat nous annonce un doublement de notre facture de 12 000 € à 24 000 €).

Un abondement supplémentaire sera fait sur les dépenses de personnel pour avoir des marges vis-à-vis de l'évolution de la cellule direction/affaires générales et pour le recrutement d'un contrat d'insertion sur les services techniques. L'indemnité inflation et la revalorisation généralisée des grilles de catégorie C en ce début d'année ainsi que les revalorisations effectuées dans le cadre de la prolongation des chargés de mission du Pôle développement pour 3 ans seront également prises en compte.

Cette section sera aussi marquée par des dépenses conjoncturelles, notamment celles liées au Salon Sinuo et à la démarche territoire d'industrie. Sous réserve des disponibilités financières, la reprise de la peinture du bateau du Toueur et le changement des éclairages publics sur les sites CCSN par des LED seront inscrits au primitif. Le budget annexe « Locations » nécessitera une subvention du budget général, liée notamment à l'amortissement des emprunts sur ce budget.

Côté recettes de fiscalité et dotations, les projections sont pour l'instant faites à ressources et taux inchangées, réserve faite d'une prudence au niveau de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, objet de fluctuations significatives.

	Estim. 2022	2021	2020	2019	2018	2017
CVAE CCSN	944 618 €	978 771 €	1 079 146 €	1 195 707 €	947 057 €	987 533 €

Dans tous les cas, la forte revalorisation des bases sera intégrée au moment de la finalisation de l'élaboration du Primitif.

## Effectifs

Les effectifs permanents sur le budget général s'établissent à 8 fonctionnaires et 10 contractuels dont deux en CDI. Deux apprentis sont également dans les équipes dans le cadre des dispositifs d'incitation récents. Les postes des chargés de mission ont été renouvelés, l'obligation de CDI (au-delà de 6 ans) sur posera aux prochains renouvellements. Des saisonniers viennent en appoint pour assurer les visites au musée et sur les services techniques.

Emploi	Cadre de référence	Statut	Genre agent en poste
Directeur Général des Services	Fonctionnel	Fonctionnaire détaché	♂
Comptable – Référente AG	C	Fonctionnaire	♀
Assistant de gestion administrative Chargée d'accueil	C	Fonctionnaire	♀
Apprenti GRH*	1/2 semaine	Apprenti	♂
Directeur Pôle Projet	A	Contractuel - CDI	♂
Agent de visite, d'entretien, d'encadrement et de promotion au Musée	C	Contractuel - CDD	♀
Agent d'entretien musée	C (4h30)	Contractuel - CDI	♀
Agent touristique et chargé du développement de projets touristiques	B	Contractuel - CDD	♀
Agent projet de développement touristique	C	Contrat projet	♂
Chargé de mission développement de stratégies communautaires	B	Contractuel - CDI	♀
Animateur territorial	B	Contractuel - CDD	♂
Chargé de mission GEMAPI, PCAET et DD	B	Contractuel - CDD	♂
Responsable Services Techniques	B	Fonctionnaire	♂
Agent technique polyvalent	C	Fonctionnaire	♂
Agent technique polyvalent	C	Fonctionnaire	♂
Agent technique polyvalent	C	Fonctionnaire	♂
Agent technique polyvalent	C	Fonctionnaire	♂
Agent technique polyvalent	C	Contrat projet	♂
Agent technique polyvalent*	C	Contrat projet	♂
Apprenti BTS*	1/2 semaine	Apprenti	♀

## 2. Investissement

Chapitre de dépense	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	RAR
Report	602,37 k€	- k€	500,55 k€	- k€		
Opérations d'ordre de transfert entre sections		- k€	39,95 k€	47,14 k€	15,09 k€	
Dotations, fonds divers et réserves		28,36 k€	- k€	- k€		
Emprunts	177,97 k€	184,59 k€	170,40 k€	264,46 k€	249,06 k€	
Compte de liaison		- k€	- k€	636,94 k€		
Immobilisations incorporelles	21,60 k€	111,02 k€	32,11 k€	29,24 k€	191,72 k€	71,74 k€
Immobilisations corporelles	37,46 k€	46,10 k€	138,04 k€	263,47 k€	54,02 k€	255,51 k€
Immobilisations en cours	267,66 k€	489,21 k€	1 771,37 k€	3 105,36 k€	1 423,01 k€	184,44 k€
Participations		- k€	5,00 k€	- k€		20,00 k€
Subventions d'équipement versées		- k€	129,08 k€	900,23 k€	570,04 k€	1 357,19 k€
<b>TOTAL</b>	<b>1 107,06 k€</b>	<b>859,28 k€</b>	<b>2 786,50 k€</b>	<b>5 246,85 k€</b>	<b>2 502,94 k€</b>	<b>1 888,87 k€</b>

Chapitre de recette	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	RAR
Report		71,39 k€	- k€	2 269,15 k€	1 290,23 k€	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	92,29 k€	74,15 k€	131,42 k€	130,25 k€	285,74 k€	
Dotations, fonds divers et réserves	778,59 k€	158,03 k€	748,31 k€	2 141,42 k€	1 176,54 k€	
Subventions d'investissement reçues	307,57 k€	55,16 k€	545,14 k€	493,26 k€	447,05 k€	409,68 k€
Emprunts et dettes assimilées		- k€	2 852,55 k€	7,20 k€	7,65 k€	
Compte de liaison		- k€	- k€	30,29 k€		
Immobilisations incorporelles		- k€	- k€	89,45 k€		
Immobilisations corporelles		- k€	- k€	636,94 k€		
Immobilisations en cours		- k€	729,38 k€	739,11 k€	749,43 k€	
<b>TOTAL</b>	<b>1 178,46 k€</b>	<b>358,73 k€</b>	<b>5 006,81 k€</b>	<b>6 537,09 k€</b>	<b>3 956,65 k€</b>	<b>409,68 k€</b>

En investissement, ce budget aura des restes à réaliser conséquents pour 1,9 Millions d'euros et notamment le solde de la participation au déploiement de la fibre (1 110 K€), la fin de l'opération « Maison de Santé d'Imphy » (50K€), les visites virtuelles (55 K€), le fonds de concours (139 K€), le FRT et à l'aide à l'immobilier (107 K€) et l'achat du bâtiment à Saint Léger (199 K€). Les RAR en recettes s'établissent à 409 K€ et concernent des subventions et du FCTVA à recevoir.

Les opérations programmées à ce jour pour 2022 résultent, pour la plus grande part, de la programmation pluriannuelle des actions construite par les Vice-Présidents autour de la Présidente en 2021, recensant et priorisant les projets.

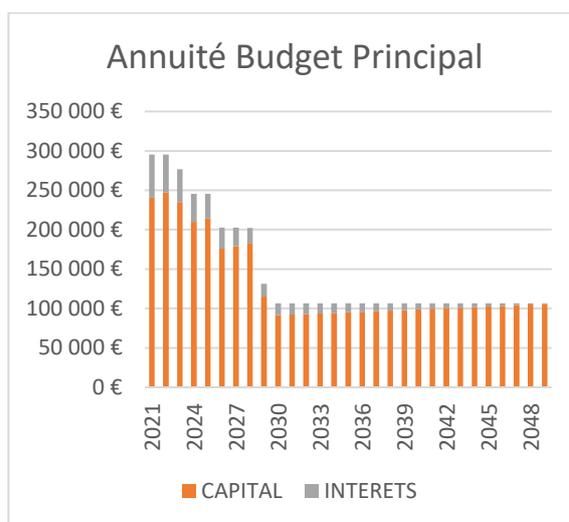
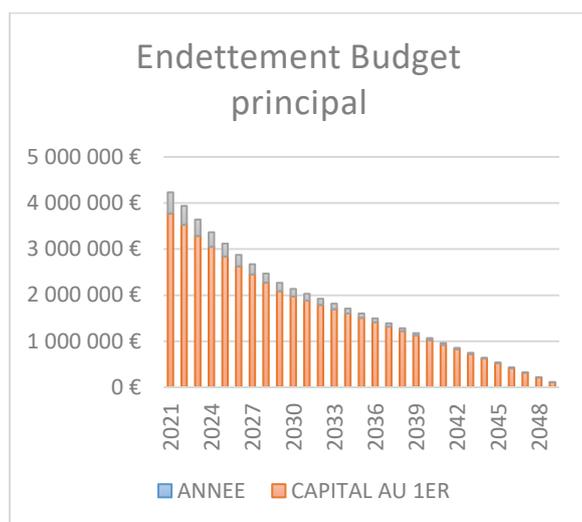
Sont ainsi envisagés en 2022, au moyen d'un financement limité aux fonds propres et aux subventions :

- Au titre de la solidarité territoriale :
  - o fonds de concours communautaire
  - o travaux pour accueillir une maison France Services à la gare d'Imphy
  - o équipements nécessaire à une France Service itinérante sur le secteur Sud-Sud Nivernais
- Au titre de l'économie
  - o étude et plan de gestion de la dépollution de l'Usine Céramique
  - o aide à l'immobilier d'entreprise
  - o signalétique des zones (sous réserve de disponibilités)
  - o construction d'un bâtiment relais à Imphy (sous réserve de disponibilités)
- Au titre du tourisme
  - o aménagements au Stade Nautique
  - o aménagements à la Halte nautique de Fleury
  - o renouvellement de la borne camping-car à l'espace Amphélia
  - o équipements sur les cheminements d'itinérance
  - o rénovation des toilettes de l'Office du tourisme de Decize, les travaux du Pont de l'Ixeure
  - o aide aux particuliers pour l'acquisition de vélos
  - o accès PMR à l'étang Grenetier

- Au titre de la voirie communautaire et des services techniques
  - o travaux sur le Bâtiment des frères Girard
  - o travaux de voirie sur une route mitoyenne à Toury et Saint Germain
  - o mise en œuvre d'une solution informatique pour la mutualisation
  - o renouvellement de matériel
  - o travaux de voirie à la ZA de Tinte (sous réserve de disponibilités)

### 3. Endettement / Annuité de la dette

Les emprunts remboursés sur le budget général correspondent pour la moitié au soutien au déploiement de la fibre sur le territoire « réseau d'initiative public », pour un plus d'un quart au travaux de voirie faits sur la première CCSN, et pour le solde à la Maison de santé d'Imphy. Seule cette dernière opération est directement productive de revenus.



## C. Budget Locations

Les éléments de 2017 à 2020 présentent les Budget « Bâtiments industriels » et « Infrastructures portuaires » cumulés rétrospectivement. En effet, ces budgets ont fusionné le 1<sup>er</sup> Janvier 2021. Le Budget « Infrastructures portuaires », nécessitait une subvention du budget principal pour subvenir à la charge d'emprunts en raison du montage initial de l'aménagement du Port de la Jonction, ce besoin est toujours présent sur le budget fusionné. C'est par ailleurs sur ce budget qu'est acquitté, jusqu'à ce jour, la redevance à VNF (46 000 € en 2021).

### 1. Fonctionnement

Chapitre de dépense	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
Report		199,46 k€		14,79 k€	
Charges à caractère général	90,48 k€	91,99 k€	75,05 k€	80,12 k€	85,85 k€
Opérations d'ordre de transfert entre sections	78,63 k€	74,09 k€	118,89 k€	233,19 k€	123,65 k€
Autres charges de gestion courante	23,52 k€	43,37 k€	24,26 k€	3,84 k€	27,64 k€
Charges financières	69,34 k€	63,32 k€	67,32 k€	74,62 k€	104,01 k€
<b>TOTAL</b>	<b>261,98 k€</b>	<b>472,23 k€</b>	<b>285,52 k€</b>	<b>406,56 k€</b>	<b>341,16 k€</b>
<i>Dont dépenses réelles de fonctionnement</i>	<i>183,35 k€</i>	<i>198,68 k€</i>	<i>166,63 k€</i>	<i>158,58 k€</i>	<i>217,51 k€</i>

Chapitre de recette	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
Report			142,84 k€	18,19 k€	54,61 k€
Opérations d'ordre de transfert entre sections			0,46 k€	31,18 k€	0,46 k€
Ventes prestations de services, marchandises		0,03 k€	0,31 k€	1,24 k€	1,64 k€
Dotations, subventions et participations		955,00 k€		175,00 k€	234,31 k€
Autres produits de gestion courante	67,97 k€	146,04 k€	145,31 k€	158,06 k€	288,26 k€
Produits exceptionnels				75,00 k€	0,28 k€
<b>TOTAL</b>	<b>67,97 k€</b>	<b>1 101,07 k€</b>	<b>288,92 k€</b>	<b>458,68 k€</b>	<b>579,54 k€</b>
<i>Dont recettes réelles de fonctionnement</i>	<i>67,97 k€</i>	<i>1 101,07 k€</i>	<i>145,63 k€</i>	<i>409,30 k€</i>	<i>524,47 k€</i>

En 2021, la variation des charges financières trouve son origine dans l'impossibilité de rattacher les intérêts courus non échus 2020 sur les budgets dissous.

Sur ce budget annexe, ce sont 14 loyers ou redevances qui sont versées pour les infrastructures portuaires, des bâtiments commerciaux ou professionnels, la Guinguette, et dernièrement le champ photovoltaïque de Decize. La section de fonctionnement n'appelle pas à commentaires particuliers hormis la nécessité d'entretenir le patrimoine. En 2022, des provisions seront faites pour les admissions en non-valeur des impayés de l'Hôtel de l'Agriculture.

## 2. Investissement

Chapitre de dépense	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	RAR
Report		129,95 k€	258,34 k€			
Opérations d'ordre de transfert entre sections			0,46 k€	31,18 k€	0,46 k€	
Emprunts	230,14 k€	260,11 k€	287,81 k€	300,47 k€	316,10 k€	
Immobilisations corporelles	356,89 k€	3,20 k€	78,20 k€	1 590,34 k€		1,20 k€
Immobilisations incorporelles	4,26 k€	2,80 k€	1,95 k€			
Immobilisations en cours	113,33 k€	2 480,36 k€	3 476,10 k€	501,17 k€	157,03 k€	21,25 k€
<b>TOTAL</b>	<b>704,61 k€</b>	<b>2 876,42 k€</b>	<b>4 102,86 k€</b>	<b>2 423,16 k€</b>	<b>473,60 k€</b>	<b>22,45 k€</b>

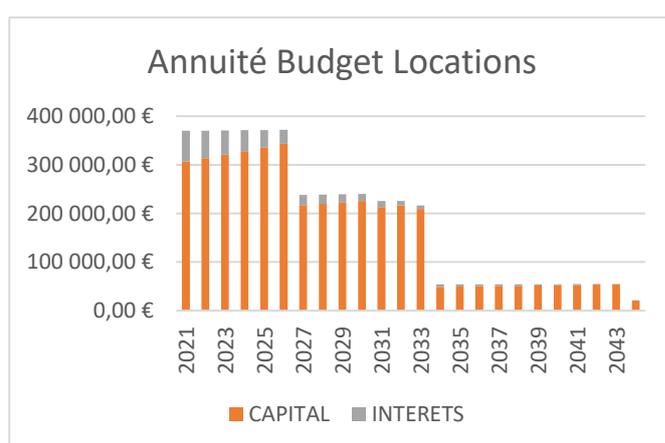
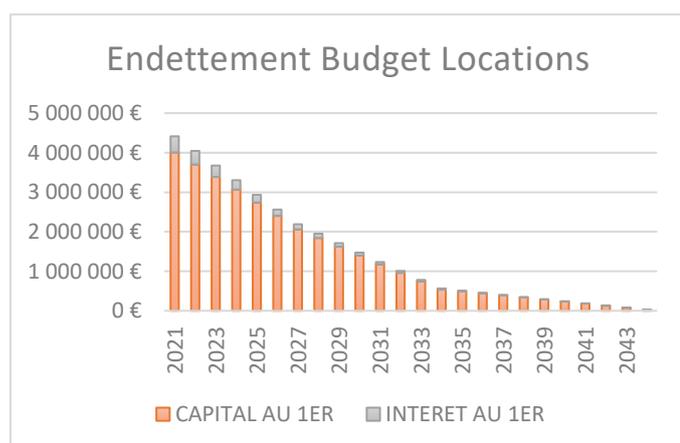
Chapitre de recette	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	RAR
Report	211,17 k€	448,74 k€	740,32 k€	249,02 k€	116,02 k€	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	78,63 k€	74,09 k€	118,89 k€	233,19 k€	123,65 k€	
Dotations, fonds divers et réserves	494,16 k€	5,45 k€	486,00 k€		155,64 k€	
Subventions d'investissement reçues	239,45 k€	297,77 k€	984,21 k€	364,83 k€		
Emprunts et dettes assimilées		930,00 k€	444,00 k€			
Compte de liaison				636,94 k€		
Immobilisations incorporelles				7,06 k€		
Immobilisations en cours (reprises sur avances)		1 602,35 k€	1 578,44 k€	1 196,41 k€		
<b>TOTAL</b>	<b>1 023,41 k€</b>	<b>3 358,40 k€</b>	<b>4 351,87 k€</b>	<b>2 687,45 k€</b>	<b>395,31 k€</b>	

Les RAR correspondent à l'étude sur l'Hôtel de l'Agriculture et à la reprise de la toiture sur du « proximi » de Lucenay.

Sur le budget 2022, il ne sera pas prévu, au niveau du primitif, d'opérations particulières hormis une remise en service des bassins du Port et, sous réserve de disponibilité, l'engazonnement du bord du bassin de la Jonction.

L'Hôtel de l'Agriculture est également une priorité mais la question du financement (emprunt nécessaire pour le reste à charge) et du portage (opportunité du transfert de l'opération à la foncière de Nièvre Aménagement ou à la SEM) seront encore à trancher en fonction des chiffrages finaux à recevoir. Suivant l'avancée du dossier, l'inscription budgétaire pourra se faire au primitif ou au moyen d'une décision modificative.

## 3. Endettement / Annuité de la dette



Les emprunts remboursés sur ce budget correspondent au complexe portuaire dans son ensemble (y compris pour la partie administration) pour près des ¾, au centre technique fluvial pour ¼ et à l'acquisition de l'hôtel de l'agriculture pour le solde. Ces investissements ont vocation à être productifs de revenus.

## D. Budget ZAC du Four à Chaux

Le budget du Four à Chaux qui porte la concession d'aménagement de la Zone avec Nièvre Aménagement n'a fait l'objet que d'écritures d'ordre sur les exercices 2017 à 2020.

En 2021, y ont été imputés les premières opérations d'extensions de la Zone avec un réalisé de 37 K€ correspondant à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et les RAR correspondants à des travaux aménagement pour 566 K€, inscrits pour permettre les versements d'acompte de travaux avant le vote des primitifs.

Toutefois, ce budget a vocation à être dissous à la fin de l'année et les opérations concernant l'aménagement de l'extension vont être transférées sur le nouveau budget « Lotissement du Four à Chaux 2 » qui ne pourra faire l'objet d'inscriptions budgétaires qu'après son premier vote (*les budgets de lotissement sont obligatoires dans le cadre des opérations d'aménagement en régie et ils obéissent à des règles comptables particulières*).

Seront prévues au budget « ZAC du Four à Chaux » la vente de parcelles vers le budget « Locations » (terrains d'assise des champs photovoltaïques) et le vers le nouveau budget de lotissement (parcelles concernées par l'extension).

### 1. Fonctionnement

Chapitre de dépense	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
Report		5,92 k€			26,98 k€
Opérations d'ordre de transfert entre sections	20,63 k€	20,63 k€		58,52 k€	37,90 k€
Charges financières	0,53 k€	0,23 k€			
Charges exceptionnelles		0,47 k€			
<b>TOTAL</b>	<b>21,15 k€</b>	<b>27,25 k€</b>		<b>58,52 k€</b>	<b>64,88 k€</b>
<i>Dont dépenses réelles de fonctionnement</i>	<i>0,53 k€</i>	<i>0,70 k€</i>			€

Chapitre de recette	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
Report			1,09 k€	1,09 k€	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	15,23 k€	30,46 k€		30,46 k€	15,23 k€
Subvention Budget général		51,79 k€			
<b>TOTAL</b>	<b>15,23 k€</b>	<b>82,24 k€</b>	<b>1,09 k€</b>	<b>31,54 k€</b>	<b>15,23 k€</b>
<i>Dont recettes réelles de fonctionnement</i>		<i>51,79 k€</i>			

### 2. Investissement

Chapitre de dépense	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	RAR
Report			53,91 k€			
Opérations d'ordre de transfert entre sections	15,23 k€	41,14 k€		60,12 k€	15,23 k€	
Dotations, fonds divers et réserves	- k€	0,79 k€				
Emprunts et dettes assimilées	7,38 k€	7,67 k€				
Emprunts et dettes assimilées				86,36 k€		
Immobilisations corporelles	86,36 k€	107,02 k€		677,92 k€	13,22 k€	566,23 k€
<b>TOTAL</b>	<b>108,97 k€</b>	<b>156,62 k€</b>	<b>53,91 k€</b>	<b>824,40 k€</b>	<b>28,44 k€</b>	<b>566,23 k€</b>

Chapitre de recette	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	RAR
Report	46,40 k€	71,41 k€			28,07 k€	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	20,63 k€	31,31 k€		88,19 k€	37,90 k€	
Dotations, fonds divers et réserves	78,57 k€		53,91 k€			
Subventions d'investissement reçues	34,78 k€					
Immobilisations corporelles				139,87 k€		
Produits de cession						410,00 k€
Subventions d'équipement versées				624,41 k€		
<b>TOTAL</b>	<b>180,37 k€</b>	<b>102,71 k€</b>	<b>53,91 k€</b>	<b>852,47 k€</b>	<b>65,97 k€</b>	<b>410,00 k€</b>

## E. Budget du lotissement du Four à Chaux 2

Ce nouveau budget va être l'objet du transfert de l'opération d'aménagement de l'extension de la zone.

Seront inscrit à ce budget des crédits pour prendre en charge la totalité des coûts de l'extension en dépenses et les ventes en recettes. A ce stade, valorisée la vente intervenue au profit du projet industriel, le transfert des parcelles concernées à leur valeur nette comptable et l'ensemble des travaux d'aménagement et de réseaux, le solde s'établirait à environ 386 000 €, hors réseau télécom et imprévus en dépenses et recettes de commercialisation.

Seront viabilisés, en sus de la parcelle du projet industriel, 11 293 m<sup>2</sup> en six petit lots et une parcelle de 9 hectares prête à accueillir un autre grand projet.

## F. Budget déchets ménagers et assimilés (DMA)

### 1. Fonctionnement

Chapitre de dépense	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
Charges à caractère général	518,81 k€	508,81 k€	500,70 k€	407,74 k€	388,15 k€
Charges de personnel et frais assimilés	1 108,19 k€	1 066,52 k€	1 075,00 k€	1 111,51 k€	991,19 k€
Atténuations de produits					
Dépenses imprévues					
Virement à la section d'investissement					
Opérations d'ordre de transfert entre sections	241,71 k€	268,96 k€	137,81 k€	129,72 k€	143,26 k€
Autres charges de gestion courante	1 183,21 k€	1 193,71 k€	1 217,42 k€	1 202,32 k€	1 253,73 k€
Charges financières	11,12 k€	7,27 k€	4,60 k€	3,93 k€	3,13 k€
Charges exceptionnelles	0,24 k€	270,24 k€	16,60 k€	2,27 k€	0,23 k€
<b>TOTAL</b>	<b>3 063,28 k€</b>	<b>3 315,51 k€</b>	<b>2 952,14 k€</b>	<b>2 857,49 k€</b>	<b>2 779,69 k€</b>
<i>Dont dépenses réelles de fonctionnement</i>	<i>2 821,57 k€</i>	<i>3 046,56 k€</i>	<i>2 814,33 k€</i>	<i>2 727,78 k€</i>	<i>2 636,43 k€</i>

Chapitre de recette	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
Report		549,45 k€	370,37 k€	549,91 k€	723,92 k€
Atténuations de charges	76,41 k€	69,85 k€	61,15 k€	53,09 k€	68,94 k€
Opérations d'ordre de transfert entre sections		8,78 k€	24,91 k€	6,17 k€	4,80 k€
Ventes de produits, prestations services, marchandises	147,33 k€	137,77 k€	156,42 k€	173,52 k€	203,66 k€
Produits issus de la fiscalité	2 332,39 k€	2 330,56 k€	2 368,03 k€	2 405,81 k€	2 435,59 k€
Dotations, subventions et participations	662,33 k€	430,35 k€	353,05 k€	233,01 k€	232,92 k€
Autres produits de gestion courante	1,48 k€				
Produits exceptionnels	23,88 k€	159,12 k€	168,12 k€	164,45 k€	165,70 k€
<b>TOTAL</b>	<b>3 243,82 k€</b>	<b>3 685,88 k€</b>	<b>3 502,05 k€</b>	<b>3 585,97 k€</b>	<b>3 835,53 k€</b>
<i>Dont recettes réelles de fonctionnement</i>	<i>3 243,82 k€</i>	<i>3 127,65 k€</i>	<i>3 106,77 k€</i>	<i>3 029,89 k€</i>	<i>3 106,82 k€</i>

La section de fonctionnement de ce budget annexe est marquée en 2021 par une baisse significative des charges à caractère général du fait de la réduction drastique des achats de sacs (-50 K€), baisse compensant partiellement l'augmentation mesurée des autres postes dans ce chapitre mis à part le carburant (+13 K€).

Les charges de personnelles sont en 2021 aussi en baisse significatives du fait du départ d'agents à la retraite et d'agent en demi-traitement sur l'exercice ainsi que de la maîtrise du poste « contractuels ».

Le versement aux syndicats de traitement sont stables hormis le versement pour le 4<sup>ème</sup> trimestre au Sictom Nord Allier (58K€) qui a pu faire l'objet d'un rattrape d'exercice alors qu'il était habituellement imputé en n+1.

Les recettes non fiscales de la régie SDMA sont en hausse du fait d'une gestion rigoureuse et d'une mise en cohérence des tarifs.

Les recettes des éco-organismes et de rachats de matières par l'intermédiaire du SIEEN se sont stabilisées à la moitié des produits de 2018 avec une perte de près de 200 000 € depuis cette date. (A noter que le chapitre « produits exceptionnel » correspond à des versements d'éco-organismes sur exercices antérieurs).

Malgré des reports conséquents, du fait de différés d'investissement, les perspectives en terme de charges doivent être anticipés avec rigueur : explosion des coûts d'enfouissement du tout-venant, nouveau marché de collecte de bennes à compter de janvier avec des tarifs à la hausse, hausse des barèmes du syndicat de traitement, incertitude sur des effets de la conteneurisation et de l'extension des consignes de tri sur les charges du service, inflation...

#### Effectifs

Les effectifs permanents sur le budget annexe « DMA » s'établissent à 22 fonctionnaires et un contractuel sur emploi permanent. Sur ce service, un recours à un personnel contractuel en remplacement d'agents indisponibles est récurrent et important du fait d'un absentéisme élevé. Un emploi d'insertion est également actuellement dans les effectifs.

Emploi	Cadre de référence	Statut	Genre agent en poste
Responsable services DMA	B	Fonctionnaire	♀
Assistant de gestion administrative et financière	C (33h30)	Fonctionnaire	♀
Ambassadeur - Conseiller Tri prévention	C	Fonctionnaire	♀
Agent d'entretien	C (11h40)	Contractuel - CDI	♀
Chef secteur déchetteries	C	Fonctionnaire	♂

Agent de déchetterie éboueur	C	Fonctionnaire	♂
Agent de déchetterie éboueur	C	Fonctionnaire	♂
Agent de déchetterie éboueur	C	Fonctionnaire	♂
Agent de déchetterie éboueur	C	Fonctionnaire	♂
Agent de déchetterie éboueur		Parcours emploi compétence	♂
Chef secteur collectes	C	Fonctionnaire	♂
Chauffeur ripeur éboueur	C	Fonctionnaire	♂
Chauffeur ripeur éboueur	C	Fonctionnaire	♂
Chauffeur ripeur éboueur	C	Fonctionnaire	♂
Chauffeur ripeur éboueur	C	Fonctionnaire	♂
Chauffeur ripeur éboueur	C	Fonctionnaire	♂
Chauffeur ripeur éboueur	C	Fonctionnaire	♂
Chauffeur ripeur éboueur	C	Fonctionnaire	♂
Ripeur éboueur	C	Fonctionnaire	♂
Ripeur éboueur	C	Fonctionnaire	♂
Ripeur éboueur	C	Fonctionnaire	♂
Ripeur éboueur	C	Fonctionnaire	♂
Ripeur éboueur	C	Fonctionnaire	♂
Ripeur éboueur	C	Fonctionnaire	♂

## 2. Investissement

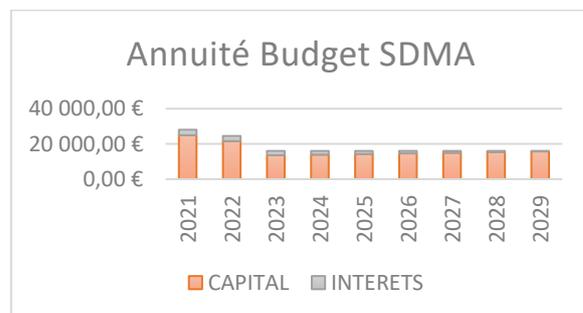
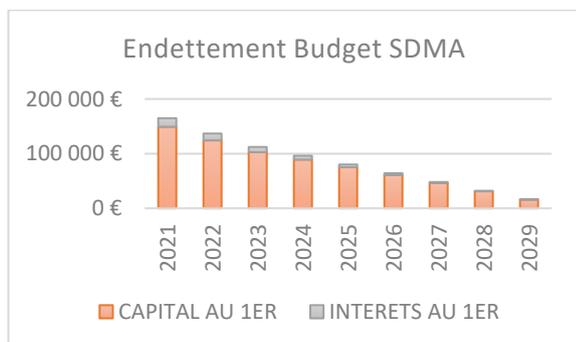
Chapitre de dépense	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	RAR
Dépenses imprévues						
Opérations d'ordre de transfert entre sections		8,78 k€	24,91 k€	10,84 k€	4,80 k€	
Emprunts et dettes assimilées	124,75 k€	115,20 k€	52,41 k€	35,80 k€	28,63 k€	
Compte de liaison				30,29 k€		
Immobilisations incorporelles			32,57 k€			
Immobilisations corporelles	190,16 k€	46,80 k€	20,46 k€	232,32 k€	640,73 k€	174,21 k€
Immobilisations en cours		153,43 k€	7,03 k€			
<b>TOTAL</b>	<b>314,92 k€</b>	<b>324,21 k€</b>	<b>137,38 k€</b>	<b>309,25 k€</b>		<b>174,21 k€</b>

Chapitre de recette	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	RAR
Report		153,99 k€	124,02 k€	163,96 k€	81,85 k€	
Virement de la section de fonctionnement						
Opérations d'ordre de transfert entre sections	241,71 k€	268,96 k€	137,81 k€	134,39 k€	143,26 k€	
Dotations, fonds divers et réserves	28,57 k€	25,29 k€	31,69 k€	4,51 k€	48,63 k€	
Subventions d'investissement reçues	56,12 k€			3,11 k€		
Emprunts et dettes assimilées						
Immobilisations incorporelles			3,45 k€	54,84 k€		
Immobilisations corporelles			4,37 k€	30,29 k€		
<b>TOTAL</b>	<b>326,40 k€</b>	<b>448,23 k€</b>	<b>301,35 k€</b>	<b>391,10 k€</b>	<b>273,73 k€</b>	

Les RAR correspondent au solde de la prestation de distribution de bacs.

Les investissements, conséquents sur le dernier exercice avec la conteneurisation et le remplacement d'une BOM 26T, seront prolongés en 2022 avec le réaménagement de la déchetterie d'Imphy et la poursuite du renouvellement du parc des BOM.

## 3. Endettement / Annuité de la dette



Les emprunts remboursés sur ce budget correspondent à égalité aux travaux de mise aux normes de la déchetterie et de réhabilitation de la décharge réalisés par le SIOM de la Machine.

## G. Budget Lotissement des Petits Champs

Le budget annexe de lotissement n'a pas fait l'objet de ventes depuis 2017 hormis la cession de la parcelle d'assise de la Maison de Santé au budget général. Hors cette cession, les écritures présentées ci-dessous se limitent à des écritures de stock.

Il faudrait théoriquement encore vendre 138 910 € de terrains (14 078m<sup>2</sup> encore commercialisables) sur ce budget pour l'équilibrer.

Seront uniquement prévus en 2022 des travaux de séparation et de viabilisation de parcelles.

### 1. Investissement

Chapitre de dépense	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
Report	292,51 k€	269,78 k€	269,78 k€	269,78 k€	269,78 k€
Ecritures de stock	335,78 k€	335,78 k€		335,78 k€	235,76 k€
<b>TOTAL</b>	<b>628,29 k€</b>	<b>605,56 k€</b>	<b>269,78 k€</b>	<b>605,56 k€</b>	<b>505,54 k€</b>

Chapitre de dépense	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
Virement du fonctionnement					
Ecritures de stock	358,51 k€	335,78 k€		335,78 k€	335,78 k€
<b>TOTAL</b>	<b>358,51 k€</b>	<b>335,78 k€</b>		<b>335,78 k€</b>	<b>335,78 k€</b>

### 2. Fonctionnement

Chapitre de dépense	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
Virement à l'investissement					
Ecritures de stock	358,51 k€	335,78 k€		335,78 k€	335,78 k€
<b>TOTAL</b>	<b>358,51 k€</b>	<b>335,78 k€</b>		<b>335,78 k€</b>	<b>335,78 k€</b>

Chapitre de dépense	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
Report	91,52 k€	88,36 k€	88,36 k€	88,36 k€	88,36 k€
Ecritures de stock	335,78 k€	335,78 k€		335,78 k€	235,76 k€
Ventes	19,58 k€				42,51 k€
<b>TOTAL</b>	<b>446,88 k€</b>	<b>424,14 k€</b>	<b>88,36 k€</b>	<b>424,14 k€</b>	<b>366 628,56 €</b>

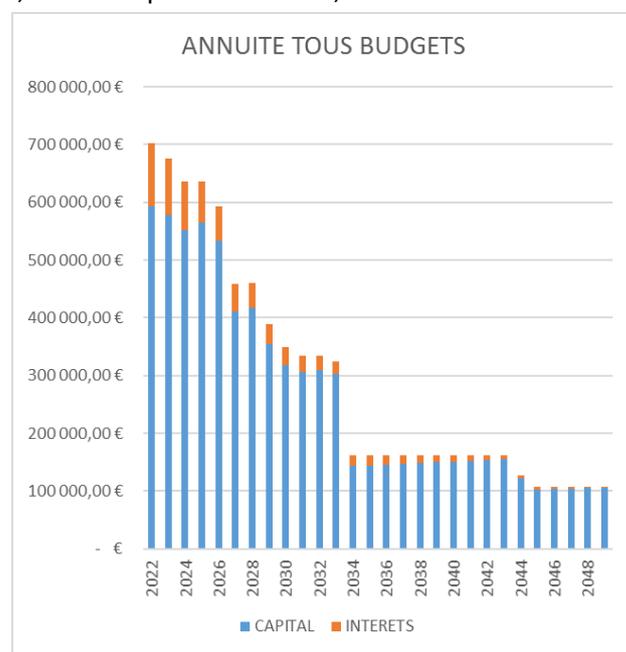
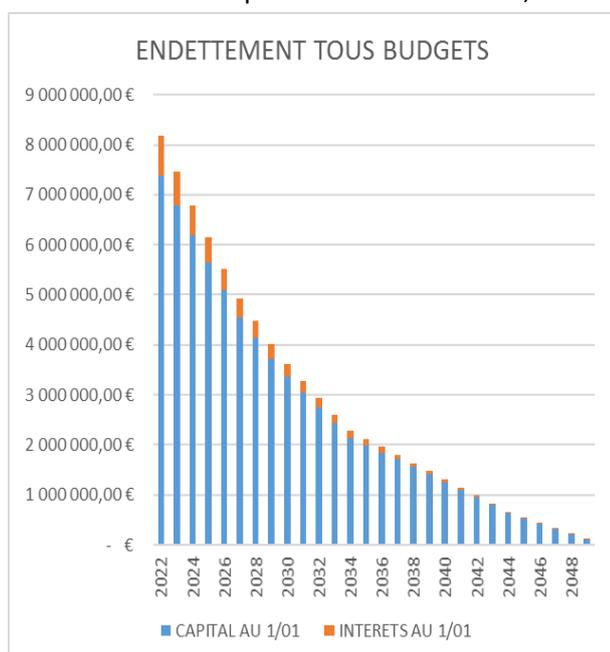
## IV. Endettement général

L'endettement de la Communauté est significatif avec un endettement au 1<sup>er</sup> Janvier 2022 à hauteur de 7 372 803,63 € en capital et de 802 080,77 € en intérêts.

Pour mémoire, l'endettement en capital au 1<sup>er</sup> Janvier 2021 s'établissait à 7 927 274,02 €.

Pour mémoire, l'endettement en capital au 1<sup>er</sup> Janvier 2020 s'établissait à 8 559 408,80 €.

L'annuité 2022 de l'emprunt s'élève à 702 791,17 € dont 592 367,21 € en capital et 110 423,96 € en intérêts.



La Communauté a consolidé ses trois emprunts à taux variables entre mi 2021 et début 2022 :

- taux variable = livret A + 0,2 pts consolidé en janvier 2022 à 1,22% taux fixe sur un capital restant de 655 387 €
- taux variable = euribor 1Y +0,73 pts consolidé en avril 2021 à 0,73% taux fixe sur un capital restant de 789 913 €
- taux variable = livret A + 0,6 pts consolidé en avril 2021 à 0,68% taux fixe sur un capital restant de 132 152 €

L'épargne reste, quant à elle, conséquente.

	2017	2018	2019	2020	2021
TOTAL Dépenses réelles de fonctionnement	5 225,39 k€	5 554,86 k€	5 426,29 k€	5 204,59 k€	5 252,13 k€
TOTAL Recettes réelles de fonctionnement	6 306,61 k€	6 650,64 k€	7 077,82 k€	6 930,45 k€	7 069,45 k€
Epargne brute	1 081,22 k€	1 095,78 k€	1 651,53 k€	1 725,86 k€	1 817,32 k€
Remboursement de la dette en capital	540,25 k€	567,57 k€	510,62 k€	600,73 k€	593,80 k€
Epargne nette	540,97 k€	528,20 k€	1 140,90 k€	1 125,14 k€	1 223,52 k€

*Cumul tous budgets après consolidation des transferts entre budgets et retranchement des attributions de compensation des dépenses et des recettes.*

## V. Perspectives générales

D'une manière générale, au vu du contexte inflationniste, il faut s'attendre à une augmentation des charges de fonctionnement, augmentation que la Communauté est en mesure d'absorber sur l'exercice 2022 sans, à ce stade, recours au levier « taux fiscaux ».

Pour le budget « Déchets Ménagers », qui est à considérer de manière indépendante, les ressources vont être mobilisés pour absorber la montée des coûts de fonctionnement et surtout pour la conservation et l'adaptation de l'outil de travail pour maîtriser les charges.

Pour le budget général et les budgets annexes liés (Locations et Four à Chaux), l'endettement est significatif : il s'établit, à près de 8 millions, c'est-à-dire le double des recettes réelles de fonctionnement annuelles après retranchement des attributions de compensation. De ce fait, il est important de ne pas l'accroître ou de ne l'accroître que vers des investissements productifs de revenus et à même de couvrir les surplus d'annuités.

L'épargne nette sur le budget général et les budgets annexes liés, à près de 780 000 € en 2021, donne à la Communauté une certaine force de frappe.

Toutefois, prudence devra être de mise les prochaines années pour conserver cette capacité ; ce notamment par la maîtrise des engagements extérieurs et par la bonne anticipation des charges et recettes induites par les nouveaux équipements.

**Pour 2022, choix est fait d'engager ces disponibilités vers des actions retenues comme prioritaires dans le cadre de la programmation pluriannuelle et de réaffirmer la politique volontariste de notre Communauté en terme d'économie, de tourisme, d'environnement et d'économie circulaire.**